

L'an **deux mil onze**, le **dix février**, le Conseil Municipal de la Commune de **LA FLACHERE**, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame **Brigitte SORREL**, Maire.

Présents : MM. PAGES, MOREAU, FETAZ, JUVANON, PELLOUX.
Mmes. SOUTON, BURLET, MANNECHEZ, PETIT, SORREL.

Secrétaire de séance : Mme SOUTON.

Compte rendu du Conseil Municipal du 10 Février

Madame le Maire informe l'assemblée de l'ajout à l'ordre du jour de trois nouvelles délibérations :

- Syndicat de l'Alpe
- Office du Tourisme du Grésivaudan
- Ordinateur secrétariat de mairie

APPROBATION DE COMPTES RENDUS

Les comptes-rendus des Conseils municipaux des 08 juillet 2010 et 09 septembre 2010 sont approuvés à l'unanimité, celui du 16 décembre 2010 sera approuvé lors de la prochaine réunion.

PLAN LOCAL D'URBANISME

Mme le Maire expose à l'assemblée les résultats de l'appel d'offres pour l'achèvement de notre P.L.U.

Trois candidats ont répondu :

- Atelier BDA
- Vincent BIAYS
- EI2A *sachant que ce dernier s'est rétracté estimant qu'il n'aurait pas le temps imparti.*

Les deux autres candidats ont été reçus en présence des personnes associées, afin qu'ils nous exposent en détail leurs offres. Un chiffrage supplémentaire leur a été demandé pour l'aménagement de certaines zones à l'intérieur du P.L.U.

Ce qui en ressort :

| | |
|---------------|-------------|
| Atelier BDA | 42 099.20 € |
| Vincent BIAYS | 56 893.72 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

attribue le marché à l'Atelier BDA et charge Mme le Maire de poursuivre les démarches et de se faire confirmer que le délai pour la réalisation de cette mission sera de deux ans maximum.

BASSIN POTERIE

Mme le Maire explique à l'assemblée que suite à la constatation de fuites, il avait été pris la décision d'une réfection ou d'une nouvelle implantation de ce bassin. Mme le Maire précise que c'est le bassin neuf qui a été retenu avec la suppression du petit bac en ciment.

Coût estimatif : 6 936.80 € TTC.

Mme le Maire précise que pour ces travaux nous pouvons solliciter une aide de 1 000 € de la C.C.P.G. (Communauté de Communes du Pays du Grésivaudan) dans le cadre de « l'aide au petit patrimoine », ainsi que du Conseil général à hauteur de 50 %.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

donne son accord pour effectuer les demandes de subventions aux différents partenaires.

BARRIERES DE SECURITE PONT CHEMIN DE PIERRES PLATES

Mme le Maire rappelle que suite aux travaux de réfection du pont, il s'avère nécessaire de mettre une barrière pour sécuriser la traversée. Coût estimatif de 3 013.92 € TTC. Elle précise que pour ce type de travaux nous pouvons solliciter une aide du Conseil général au titre de l'aménagement de sécurité d'ouvrages d'art.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
donne son accord pour effectuer la demande de subvention auprès du Conseil général.

ABRI BUS

Mme le Maire informe que suite à l'incendie volontaire subi par l'abri bus situé sur le parking de l'école maternelle, la décision avait été prise de le déplacer et de le remplacer en utilisant une partie de la structure intacte. Coût estimatif de 6 004.88 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
donne son accord pour effectuer la demande de subvention auprès de la C.C.P.G.

SADI

Mme le Maire présente les nouveaux statuts du Syndicat d'Assainissement des Iles, avec l'ajout de la compétence SPANC, compétence technique et non politique, cette dernière restant à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
donne son accord sur l'approbation des nouveaux statuts du SADI.

CONTRAT D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL TERRITORIAL

Madame le Maire expose que les collectivités ont l'opportunité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité ou d'accident de leurs agents.

Le Centre de gestion peut souscrire de tels contrats pour leur compte, en mutualisant les risques.

Il est proposé aux élus de charger le Centre de gestion de négocier auprès d'une entreprise d'assurance agréée, un contrat groupe à adhésion facultative, chaque collectivité se réservant la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, accident du travail, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité.

- agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, maladie grave, maternité, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ces conventions auront les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans, à effet au premier janvier 2012.

Régime du contrat : capitalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
donne son accord afin de s'associer à cette démarche.

LOYER COMMERCE LE P'TIT VERGER

Mme le Maire fait part à l'assemblée de la demande de M. Tavernier, concernant son loyer, afin d'obtenir un aménagement, compte tenu des problèmes rencontrés tels que, l'assainissement, panne de divers équipements (remplacés depuis).

Par ailleurs, Mme le Maire précise qu'avec les travaux de la troisième tranche, il n'y a pas beaucoup de passage devant son commerce. Elle propose une baisse de son loyer jusqu'à la fin des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
accorde une réduction du loyer du P'tit Verger et passe son loyer à 700 € du mois de février au mois de juin 2011 inclus.

REFERENT SECURITE ROUTIERE

Mme le Maire rappelle le fait que M. le Préfet et l'Association des Maires de l'Isère, ont renouvelé la charte de sécurité routière.

Afin d'améliorer l'efficacité et la cohérence globale de la politique de sécurité routière, M. le Préfet a souhaité que chaque commune désigne en son sein un référent qui sera le correspondant "sécurité routière" dont le rôle consiste à :

- être l'interlocuteur reconnu en matière de sécurité routière,
- diffuser la culture sécurité routière dans la commune,
- animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune,
- mobiliser les acteurs locaux,
- participer au réseau des élus référents "sécurité routière".

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
nomme comme référent "sécurité routière" M. Thierry PELLOUX.

SYNDICAT DE L'ALPE

Madame le Maire expose à l'assemblée l'appel à cotisation 2011 du Syndicat Intercommunal de l'Alpe.

Ce dernier demande de faire une avance de trésorerie relative aux futurs travaux :

- l'installation de photovoltaïques pour le traitement UV eau potable,
- le captage de deux sources.

afin de pouvoir honorer les factures, avant l'encaissement des subventions et qu'elle sera restituée aux communes dès l'encaissement des recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :
D'octroyer une avance de trésorerie de 1 150 € relative aux travaux 2011.

OFFICE DU TOURISME

Mme le Maire résume la réunion de l'assemblée générale, ainsi que du budget 2011. Une demande d'aide a été faite auprès de la C.C.P.G., car il manque des crédits malgré un budget déjà très limité.

Une solution est à l'étude au niveau de la C.C.P.G. pour la reprise des compétences de l'Office du Tourisme.

Après en avoir délibéré, 9 voix pour et une abstention, le Conseil municipal :
alloue une subvention de 1 400 € à l'Office du Tourisme du Grésivaudan et charge Mme le Maire du versement de cette somme.

ORDINATEUR DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Madame le Maire explique la nécessité de remplacer l'ordinateur du secrétariat de mairie devenu obsolète. Le coût s'élevant à 1 316.98 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :
de procéder au remplacement de l'ordinateur du secrétariat de mairie et charge Mme le Maire d'effectuer les démarches correspondantes.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Alexandra MANNECHEZ, déléguée au conseil municipal enfants, rappelle à l'assemblée que les prochaines élections auront lieu le samedi 19 mars 2011. Une information sera diffusée dans les boîtes aux lettres des habitants ; un bulletin d'inscription avec l'accord parental sera disponible en mairie pour les enfants désireux de s'investir dans leur commune.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Mme le Maire présente à l'assemblée les nouvelles orientations pour l'année 2011 :

Les taxes d'habitations, foncières, foncières non bâties n'ont pas été augmentées en 2010. Il n'est envisagé aucune augmentation pour 2011.

Achat de matériel :

*Ordinateur secrétariat de mairie
Désherbeur vapeur
Illuminations de Noël
Filet aire de jeux
Signalisation déneigement
Matériel de restauration pour le P'tit Verger*

Travaux à réaliser :

*Suppression bar dans la salle des fêtes
Achat de terrains : parking suite aux travaux 3^e tranche
Protection des Sources
Schéma Directeur eau et assainissement
Beffroi église
Aménagement cheminement piéton pour l'aire de jeux
Réouverture d'un chemin forestier
Réhabilitation du chemin de pierres plates au niveau du réservoir
Numérotation des rues
Aménagement de sécurité 3^e tranche
Aménagement Cure
P.L.U.*

QUESTIONS DIVERSES

Célébration mariage :

Madame le Maire expose à l'assemblée la nécessité de déplacer le mariage célébré le 11 juin 2011.

En effet, notre salle des mariages est trop petite pour pouvoir recevoir dans de bonnes conditions de sécurité l'ensemble des invités (environ 200 personnes).

Elle sollicite l'autorisation de réaliser la cérémonie dans la cour de la mairie ou dans le jardin des futurs époux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

autorise Mme le Maire à réaliser la cérémonie dans la cour de la mairie ou dans le jardin des futurs mariés et la charge d'effectuer les démarches nécessaires auprès de M. le Procureur de la République.

Planning des manifestations 2011 :

30 avril : Journée Citoyenne
2 et 3 mai : Fleurissement
8 mai à 11h au cimetière : Cérémonie
21 mai (petite salle) : Fête des mères
3 septembre : Foire annuelle
11 novembre à 11h au cimetière : Cérémonie
3 décembre : Repas des Aînés
11 décembre : Père Noël